

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 14 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DVD 106-5** Stations-service Porte de Saint-Ouen (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>) – Transfert de l'activité commerciale de Total Marketing Services à Total Marketing France.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le contrat d'occupation du domaine public du 17 décembre 2014 pour l'exploitation de la station-service Porte de Saint-Ouen ;

Vu l'Assemblée Générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015 de la société Total Marketing Services (SIRET : 542 034 921) ;

Vu la décision de l'associé unique de Total Marketing France en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 ;

Vu l'extrait K-Bis du 29 juin 2016 de la société Total Marketing France (SIRET : 531 680 445) ;

Vu les statuts de la société Total Marketing France ;

Vu le projet de délibération du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la société Total Marketing France l'avenant n°1 au contrat d'occupation du domaine public du 17 décembre 2014 pour les stations-service Porte de Saint-Ouen (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 24 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 17 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société Total Marketing France l'avenant n°1 au contrat d'occupation du domaine public du 17 décembre 2014 pour les stations-service Porte de Saint-Ouen (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>), dont le texte est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**